

acceptable de nos jours par aucun autre producteur du Canada ou de l'Amérique du Nord. En effet, les pêcheurs de Terre-Neuve fument et salent leur poisson et l'expédient aux exportateurs, qui leur remettent un reçu en blanc, sans s'engager de quelque façon que ce soit quant au prix. Puis à l'automne, au moment de l'exportation du poisson, les commerçants décident du montant à verser aux pêcheurs pour leurs prises. C'est le pire système que l'on puisse imaginer. Les pêcheurs sont à la merci de la pire exploitation de la part des marchands, dont la plupart sont reconnus depuis longtemps comme peu charitables et peu disposés à se soucier des autres.

J'exhorte vivement le ministre à prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'un office de commercialisation du poisson de mer, afin que les pêcheurs de l'Est du Canada puissent avoir un sentiment de sécurité et savoir combien leur rapportera leur labeur de l'été. Quels sont les Canadiens de nos jours, travailleurs industriels ou agricoles, employés de bureaux ou fonctionnaires, qui travailleraient à raison de trois à cinq mois par année, sans aucune garantie, quant à leur gain? Je ne crois pas qu'il y en ait et je ne vois pas pourquoi l'on s'attendrait à une telle chose de la part des pêcheurs de la côte est. Cette méthode est des plus injustes et n'est guère propice à la poursuite avantageuse de cette importante industrie. Je le répète, le ministre devrait prendre, séance tenante, les dispositions nécessaires à l'établissement d'un office de commercialisation du poisson de mer.

Étant donné ce qui s'est passé l'an dernier, notamment au Labrador, il est grand temps, je pense, que le gouvernement instaure une assurance contre la pêche déficitaire. Il faut assurer à l'industrie de la pêche des provinces atlantiques la sécurité voulue ainsi qu'un programme de nature à inciter ceux qui y sont engagés à rendre la pêche la plus avantageuse possible. Les règlements interdisant la chasse au phoque nouveau-né du Groenland et le triage des phoques sont nuisibles, selon moi, et auront des effets défavorables sur l'économie des régions intéressées. Les règlements ont été adoptés, je pense, par suite des griefs de la part de gens qui n'y connaissent rien. On en a la preuve dans le fait que bon nombre d'hommes de science et de représentants d'associations vouées à la protection des animaux ont visité les banquises ces dernières années, et n'ont rien trouvé à redire sur la façon dont on tuait les phoques. Je prie le ministre de songer sérieusement à établir un office de commercialisation du poisson de mer, pour donner à nos pêcheurs un sentiment de sécurité et les inciter à demeurer dans cette importante industrie de l'Est du Canada.

[M. Carter.]

J'en viens maintenant à l'habitation. Je constate que le ministre responsable est ce soir à la Chambre. J'affirme que la crise du logement qui sévit au Canada exige de la part du gouvernement une attitude nouvelle et hardie dans le domaine de l'habitation et de la rénovation urbaine. A Terre-Neuve et dans les autres provinces, la situation est accablante. On ne fait rien, actuellement, pour aider le salarié moyen à se loger convenablement. Le discours du trône dit qu'il est souhaitable de loger nos compatriotes dans un cadre heureux et agréable. Le gouvernement a souligné de nouveau son désir de satisfaire les besoins des familles à revenus modestes. Mais il est évident pour nous tous que, malgré ce prétendu intérêt, on n'a promis, en fait, aucune mesure pour atténuer les graves problèmes du logement qui se posent aujourd'hui aux Canadiens. Au lieu de propositions ou de mesures concrètes, le ministre chargé de l'habitation a bloqué les projets de rénovation urbaine. Au lieu de mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans ma circonscription, le gouvernement n'a fait que des promesses qu'il a trahies. Je pourrais mentionner un projet de rénovation urbaine dans ma circonscription où les gens n'ont pas le droit d'améliorer leur propriété ou d'élargir leurs maisons pour y loger leurs familles qui s'agrandissent, à cause des exigences d'un programme grandiose que le gouvernement fédéral est en train de préparer de concert avec la province et la municipalité de Saint-Jean.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Carter: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que les autres députés, de me laisser continuer. A mon avis, ce problème est si important qu'on devrait le débattre ici même, ce soir. Il y a des gens qui pâtissent au Canada, dans ma région et, sans doute, dans d'autres circonscriptions, du gel imposé aux projets de rénovation urbaine. Dans ma province, 90 p. 100 des salariés gagnent moins de \$6,000. Ces personnes sont trop à l'aise pour exciper d'une aide gouvernementale directe pour l'habitation ou pour avoir droit à des appartements subventionnés, mais ils ne le sont pas assez pour obtenir un prêt en vertu de la loi nationale sur l'habitation qui leur